CRM-C1&2-c

Fiche de Données de Sécurité

selon la norme sur la communication de risques (Hazard Communication Standard, CRF29 1910.1200) HazCom 2012 et selon le Règlement sur les produits dangereux (RPD) du SIMDUT 2015

Date d'émission : 2021-03-15 Date de révision : 2021-03-15 Version : 1,0

SECTION 1 : Identification

1.1. Identificateur de produit

Forme du produit : Mélange

Nom du produit : CRM-C1&2-c

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/mélange : Solution d'étalonnage certifiée pour la N-Sulfocarbamoylgonyautoxine-2 et -3, pour utilisation en laboratoire seulement

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Conseil national de recherches Canada
1411, rue Oxford
Halifax (Nouvelle-Écosse), Canada, B3H 3Z1
T 1-902-426-8281

Conseil national de recherches Canada | National Research Council Canada

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'urgence : CANUTEC 1-613-996-6666

SECTION 2 : Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification GHS

Non classé

2.2. Éléments d'étiquetage

Étiquetage GHS

Étiquetage non applicable

2.3. Autres dangers

Aucune information complémentaire disponible.

2.4. Toxicité aiguë inconnue

Non applicable

SECTION 3 : Composition/information sur les ingrédients

3.1. Substances

Non applicable

3.2. Mélanges

Nom	Identificateur de produit	% (en poids)
Eau	(n° CAS) 7732-18-5	99,99
N-Sulfocarbamoylgonyautoxine-2 (C1)	(n° CAS) 80173-30-4*	0,0045
N-Sulfocarbamoylgonyautoxine-3 (C2)	(n° CAS) 80226-62-6*	0,0013
Acide acétique	(n° CAS) 64-19-7	0,00012

*n° CAS pour forme base libre

SECTION 4 : Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Premiers soins après inhalation : S'il y a difficulté à respirer, transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer. Consulter un médecin en cas de malaise.

Premiers soins après contact avec la peau	:	En cas d'irritation cutanée: Laver la peau avec beaucoup d'eau. Consulter un médecin si l'irritation persiste.
Premiers soins après contact oculaire	:	EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Si l'irritation oculaire persiste: Consulter un médecin.
Premiers soins après ingestion	:	Ne pas faire vomir sans l'avis d'un médecin. Ne jamais administrer quelque chose par la bouche à une personne inconsciente. Consulter un médecin en cas de malaise.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes/effets après inhalation	:	Peut causer une irritation des voies respiratoires.
Symptômes/effets après contact avec la peau	:	Peut provoquer une irritation de la peau. L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.
Symptômes/effets après contact oculaire	:	Peut provoquer une irritation des yeux. Les symptômes peuvent inclure un inconfort ou des douleurs, un clignement excessif des paupières et une production excessive de larmes, avec une rougeur prononcée et un gonflement.
Symptômes/effets après ingestion	:	Peut être nocif en cas d'ingestion. Peut causer un malaise gastro-intestinal, des nausées ou des vomissements. Si des quantités importantes sont ingérées, les toxines paralysantes des mollusques et crustacés provoquent une paresthésie (engourdissement), une paralysie et un arrêt respiratoire. Des enquêtes sur la toxicité de la N-Sulfocarbamoylgonyautoxine-2 (C1) et de la N-Sulfocarbamoylgonyautoxine-3 (C2) sont en cours.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Les symptômes peuvent ne pas apparaître immédiatement. En cas d'accident ou de malaise, consulter immédiatement un médecin (si possible, lui montrer l'étiquette ou la fiche de données de sécurité).

SECTION 5 : Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés	:	Utiliser les moyens adéquats pour combattre les incendies avoisinants.
Agents d'extinction non appropriés	:	Aucune connue

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Danger d'incendie	:	Les produits de combustion peuvent inclure, sans s'y limiter : oxydes de carbone.

5.3. Conseils aux pompiers

Protection en cas d'incendie	:	Rester en amont du vent par rapport à l'incendie. Porter un habit pare feu complet incluant un équipement de respiration (SCBA).

SECTION 6 : Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Mesures générales	:	Porter les vêtements protecteurs recommandés dans la section 8. Isoler la zone de danger et interdire l'accès au personnel non protégé et non autorisé.

6.2. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Pour le confinement	:	Contenir et/ou absorber le déversement avec une substance inerte (par ex. du sable ou de la vermiculite) puis placer ensuite dans un conteneur adapté. Ne pas déverser dans des eaux de surface ou dans les égouts. Porter l'équipement de protection individuelle recommandé.
Procédés de nettoyage	:	Balayer ou pelleter le produit déversé et le mettre dans un récipient approprié pour élimination.

6.3. Référence à d'autres rubriques

Voir la section 8 pour des conseils supplémentaires sur les vêtements et l'équipment de protection, et la section 13 pour d'autres conseils sur l'élimination.

SECTION 7 : Manutention et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Précautions à prendre pour une manipulation sans danger : Éviter le contact avec la peau et les yeux. Éviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols. Ne pas avaler. Manipuler et ouvrir le récipient avec prudence. Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation.

Mesures d'hygiène : Laver les vêtements contaminés avant réutilisation. Se laver les mains après toute manipulation.

7.2. Conditions nécessaires pour assurer la sécurité du stockage, tenant compte d'éventuelles incompatibilités

Conditions d'entreposage : Conserver hors de la portée des enfants. Conserver fermé dans un endroit sec, frais et très bien ventilé. Conserver à -12 °C / +10,4 °F ou moins.

SECTION 8 : Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Eau (7732-18-5)	
ACGIH	Sans objet
OSHA	Sans objet
IDLH	Sans objet
NIOSH	Sans objet

N-Sulfocarbamoylgonyautoxine-2 (C1) (80173-30-4)	
ACGIH	Sans objet
OSHA	Sans objet
IDLH	Sans objet
NIOSH	Sans objet

N-Sulfocarbamoylgonyautoxine-3 (C2) (80226-62-6)	
ACGIH	Sans objet
OSHA	Sans objet
IDLH	Sans objet
NIOSH	Sans objet

Acide acétique (64-19-7)		
ACGIH	ACGIH OEL TWA (ppm)	10 ppm
ACGIH	ACGIH OEL STEL (ppm)	15 ppm
OSHA	OSHA PEL TWA [1] (mg/m³)	25 mg/m³
OSHA	OSHA PEL TWA [2] (ppm)	10 ppm
IDLH	US IDLH (ppm)	50 ppm
NIOSH	NIOSH REL TWA (mg/m³)	25 mg/m³
NIOSH	NIOSH REL TWA (ppm)	10 ppm
NIOSH	NIOSH REL STEL (mg/m³)	37 mg/m³

Acide acétique (64-19-7)		
NIOSH	NIOSH REL STEL (ppm)	15 ppm

8.2. Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques appropriés	:	Assurer une bonne ventilation du poste de travail.
Protection des mains	:	Porter des gants appropriés.
Protection oculaire	:	Des lunettes de sécurité ou des protecteurs oculaires sont recommandés en utilisant le produit.
Protection de la peau et du corps	:	Porter un vêtement de protection approprié.
Protection des voies respiratoires	:	En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié. Le choix de l'appareil de protection respiratoire doit être fondé sur les niveaux d'expositions prévus ou connus, les dangers du produit et les limites d'utilisation sans danger de l'appareil de protection respiratoire retenu.
Contrôle de l'exposition de l'environnement	:	Éviter le rejet dans l'environnement.
Autres informations	:	Produit à manipuler en suivant une bonne hygiène industrielle et des procédures de sécurité. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.

SECTION 9 : Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques de base

État physique	:	Liquide
Apparence	:	Liquide transparent et incolore
Couleur	:	Incolore
Odeur	:	Vinaigre léger odeur
Seuil olfactif	:	Aucune donnée disponible
pH	:	5
Point de fusion	:	Aucune donnée disponible
Point de congélation	:	Aucune donnée disponible
Point d'ébullition	:	Aucune donnée disponible
Point d'éclair	:	Aucune donnée disponible
Vitesse d'évaporation relative (acétate de butyle=1)	:	Aucune donnée disponible
Inflammabilité (solide, gaz)	:	Non inflammable
Pression de la vapeur	:	Aucune donnée disponible
Densité relative de la vapeur à 20 °C	:	Aucune donnée disponible
Densité relative	:	1,0 g/mL
Solubilité	:	Aucune donnée disponible
Coefficient de partage n-octanol/eau	:	Aucune donnée disponible
Température d'auto-inflammation	:	Aucune donnée disponible
Température de décomposition	:	Aucune donnée disponible
Viscosité, cinématique	:	Aucune donnée disponible
Viscosité, dynamique	:	Aucune donnée disponible
Limites d'explosivité	:	Aucune donnée disponible
Propriétés explosives	:	Aucune donnée disponible
Propriétés comburantes	:	Aucune donnée disponible

9.2. Autres informations

Aucune information complémentaire disponible.

SECTION 10 : Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Aucun, dans les conditions normales d'utilisation.

10.2. Stabilité chimique

Stable, dans les conditions normales d'entreposage.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Aucun, dans les conditions normales d'utilisation.

10.4. Conditions à éviter

Chaleur

10.5. Matières incompatibles

Aucune connue

10.6. Produits de décomposition dangereux

Peut inclure, sans s'y limiter : oxydes de carbone.

SECTION 11 : Données toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë (voie orale) : Non classé
Toxicité aiguë (voie cutanée) : Non classé
Toxicité aiguë (inhalation) : Non classé

Eau (7732-18-5)	
DL50 orale rat	> 90 mL/kg

N-Sulfocarbamoylgonyautoxine-3 (C2) (80226-62-6)	
LD50 intrapéritonéal souris	2300 µg/kg

Acide acétique (64-19-7)	
DL50 orale rat	3310 mg/kg de poids corporel Animal: rat
DL50 cutanée lapin	1060 mg/kg
CL50 inhalation rat	11,4 mg/L/4h

Corrosion cutanée/irritation cutanée : Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
pH: 5

Lésions oculaires graves/irritation oculaire : Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
pH: 5

Sensibilisation respiratoire ou cutanée : Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Mutagénicité sur les cellules germinales : Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Cancérogénicité : Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité pour la reproduction : Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique)	:	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée)	:	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Acide acétique (64-19-7)	
NOAEL (oral, rat, 90 jours)	290 mg/kg de poids corporel Animal: rat, Animal sex: male

Danger par aspiration	:	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Symptômes/effets après inhalation	:	Peut causer une irritation des voies respiratoires.
Symptômes/effets après contact avec la peau	:	Peut provoquer une irritation de la peau. L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.
Symptômes/effets après contact oculaire	:	Peut provoquer une irritation des yeux. Les symptômes peuvent inclure un inconfort ou des douleurs, un clignement excessif des paupières et une production excessive de larmes, avec une rougeur prononcée et un gonflement.
Symptômes/effets après ingestion	:	Peut être nocif en cas d'ingestion. Peut causer un malaise gastro-intestinal, des nausées ou des vomissements. Si des quantités importantes sont ingérées, les toxines paralysantes des mollusques et crustacés provoquent une paresthésie (engourdissement), une paralysie et un arrêt respiratoire. Des enquêtes sur la toxicité de la N-Sulfocarbamoylgonyautoxine-2 (C1) et de la N-Sulfocarbamoylgonyautoxine-3 (C2) sont en cours.
Autres informations	:	Voies d'exposition possibles : ingestion, inhalation, peau et yeux.

SECTION 12 : Données écologiques

12.1. Toxicité

Écologie - général : Peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

Acide acétique (64-19-7)	
CL50 - Poisson [1]	> 1000 mg/L Organismes d'essai (espèce): *Oncorhynchus mykiss* (nom précédent: *Salmo gairdneri*)
CE50 - Crustacés [1]	> 1000 mg/L Organismes d'essai (espèce): *Daphnia magna*
CL50 - Poisson [2]	> 300,82 mg/L Organismes d'essai (espèce): *Oncorhynchus mykiss* (nom précédent: *Salmo gairdneri*)
CE50 - Crustacés [2]	> 300,82 mg/L Organismes d'essai (espèce): *Daphnia magna*

12.2. Persistance et dégradabilité

CRM-C1&2-c	
Persistance et dégradabilité	Non établi

12.3. Potentiel de bioaccumulation

CRM-C1&2-c	
Potentiel de bioaccumulation	Non établi

Acide acétique (64-19-7)	
Coefficient de partage n-octanol/eau	-0,31 (@ 20 °C)

12.4. Mobilité dans le sol

Aucune information complémentaire disponible

12.5. Autres effets néfastes

Aucune information complémentaire disponible

SECTION 13 : Données sur l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Recommandations relatives à l'élimination du produit ou de l'emballage : Éliminer le contenu/récipient dans un centre de collecte de déchets dangereux ou spéciaux, conformément à la réglementation locale, régionale, nationale et/ou internationale. La génération de déchets doit être évitée ou minimisée partout où cela est possible. Recycler les contenants vides là où les installations existent.

SECTION 14 : Informations relatives au transport

Department of Transportation (DOT) et Transport des marchandises dangereuses (TMD)

Conformément aux exigences de DOT/TMD

Non réglementé pour le transport

Indications complémentaires

Autres informations : Aucune information supplémentaire disponible

Mesures de précautions pour le transport : Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité.

SECTION 15 : Informations sur la réglementation

15.1. Réglementations fédérales

Tous les composants de ce produit figurent à l'inventaire de la Toxic Substances Control Act (TSCA) de l'Environmental Protection Agency des États-Unis (ou en sont exclus), sauf pour:

N-Sulfocarbamoylgonyautoxine-2 (C1)	n° CAS 80173-30-4
N-Sulfocarbamoylgonyautoxine-3 (C2)	n° CAS 80226-62-6

Tous les composants de ce produit figurent aux inventaires canadiens LIS (Liste intérieure des substances) et LES (Liste extérieure des substances) (ou en sont exclus), sauf pour:

N-Sulfocarbamoylgonyautoxine-2 (C1)	n° CAS 80173-30-4
N-Sulfocarbamoylgonyautoxine-3 (C2)	n° CAS 80226-62-6

Acide acétique (64-19-7)	
CERCLA RQ	5000 lb

15.2. Réglementation des États – É.-U.

Aucune information complémentaire disponible

SECTION 16 : Autres informations

Date d'émission : 2021-03-15

Date de révision : 2021-03-15

Autres informations : Aucune

Version : 1,0

Préparé par : Nexreg Compliance Inc.

Avis de non-responsabilité :

Les renseignements contenus dans la présente fiche de données de sécurité ont été établis sur la base de nos connaissances à la date de sa publication. Ils sont fournis uniquement à titre indicatif pour permettre la manipulation, la fabrication, le stockage, le transport, la distribution, la mise à disposition, l'utilisation et l'élimination dudit produit dans des conditions satisfaisantes de sécurité, et ne sauraient donc être interprétés comme une garantie ou considérés comme des spécifications de qualité. Les renseignements ne concernent en outre que le produit nommément désigné et, sauf indication contraire fournie dans la fiche, peuvent ne pas être applicables au mélange dudit produit avec d'autres substances ni être utilisables dans tout autre procédé.

Ce produit est uniquement conçu dans le but de servir dans le cadre de travaux de recherche ou d'expériences. Il ne doit

pas être utilisé à des fins alimentaires, thérapeutiques, ménagères, agricoles ou esthétiques. Il doit être utilisé sous la supervision d'un personnel technique qualifié et disposant d'une expérience pratique de la manipulation de substances chimiques potentiellement dangereuses. Outre le solvant contenu dans ce produit (le cas échéant), les autres substances dangereuses dans la solution présentent des concentrations si faibles que la détermination exacte du degré de danger qu'elles pourraient poser n'est pas justifiée et pourrait même s'avérer trompeuse. Enfin, nous ne pouvons être tenus responsables des dommages qui pourraient résulter de la manipulation de ce produit ou d'un contact avec celui-ci.